

5 centimes
LE NUMÉRO

LES TRAVAILLEURS

5 centimes
LE NUMÉRO

JOURNAL DE CONCILIATION

BUREAUX : 6, rue NEUVE, — 3, rue GENTIL, au 1^{er}



Tout ouvrier porteur de son livret et tout maître muni de sa patente a droit à une annonce gratuite pour demander et offrir du travail, ou pour des avis d'intérêt public. Les ouvriers qui auront des pétitions ou des réclamations à présenter à l'autorité peuvent s'adresser au bureau du journal où on les rédigera gratuitement.

LES LETTRES ET COMMUNICATIONS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AU GÉRANT, RUE NEUVE.

Lyon, 20 Septembre 1849.

Du bourgeois et du droit au travail.

(1^{er} article.)

Nous avons expliqué, Louis Blanc à la main, ce que c'est qu'un bourgeois. Nous avons fait justice des grossiers mensonges à l'aide desquels on représente la bourgeoisie comme une classe de privilégiés.

Qu'on ne vienne donc plus parler de privilèges, et que chaque travailleur, chaque prolétaire sache bien qu'il ne lui faut pour devenir et rester bourgeois que du travail et de l'économie.

Mais, nous disent les socialistes de mauvais aloi, comment travailler quand le travail manque, comment faire des économies quand le salaire est à peine assez élevé pour que le prolétaire puisse vivre au jour le jour? Vous voyez bien que le prolétaire est condamné à rester toujours prolétaire; vous voyez bien que tant qu'il n'aura pas le droit au travail il n'y aura pas d'espoir pour lui. Le droit au travail, là est le salut.

C'est à l'aide de ce mélange d'exagérations et d'absurdités, que l'esprit des masses se pervertit. C'est contre de semblables prédictions que nous ne cesserons jamais de lutter.

Nous le disons bien haut : nous ne voulons pas du droit au travail. Jamais, tant que nous aurons une plume à la main, nous ne laisserons présenter au peuple ce fantôme décevant qui, toujours fuyant devant lui, finirait par le plonger dans un gouffre de misères irremédiables.

Oh! travailleurs, si vous saviez quel infernal piège tendent à votre bonne foi ceux qui cherchent à vous soulever avec ce mot : Droit au travail! Si vous saviez à quel degré

d'abrutissement ils veulent vous amener, pour pouvoir plus facilement vous dominer, vous repousser ces faux frères comme on repousse des empoisonneurs.

Proudhon disait : abandonnez-moi le droit au travail, et je vous abandonne la propriété. Proudhon avait raison; le droit au travail est la destruction de la propriété et la voie la plus sûre pour arriver au communisme.

Jugez-en vous-mêmes.

Le droit au travail, c'est l'obligation imposée à l'Etat de fournir du travail aux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture.

L'Etat sera donc obligé de se faire industriel et agriculteur. Il fera produire et fabriquer pour lui; il vendra à son profit.

A qui vendra-t-il? c'est ce que nous verrons plus tard.

Croyez-vous que les industries et les cultures particulières puissent se soutenir et vivre à côté de l'industrie et de la culture de l'Etat? Non, la raison en est simple.

L'Etat, surveillant ses ouvriers de moins près, leur payant des journées plus fortes, exigeant moins de travail, proclamant l'égalité des salaires, vendant à plus bas prix, toutes choses qui lui seront faciles, vu l'immensité du capital dont il disposera d'abord, attirera à lui tous les travailleurs, monopolisera la vente de tous les produits, si bien que, propriétaires d'ateliers, propriétaires de terre, grands ou petits sans exception, se voyant sans ouvriers, sans débouchés, à bout de ressources, abandonneront peu à peu leurs ateliers, laisseront leurs terres en jachères, jusqu'au jour où l'Etat s'en emparera au nom de l'intérêt public, et leur donnera en échange une place dans ses ateliers nationaux. Il n'y aura plus alors qu'un seul industriel, l'Etat; qu'un seul propriétaire, l'Etat; et tous, tant que nous sommes, nous serons réduits à lui demander de l'ouvrage, qu'il nous donnera à ses conditions.

(La suite au prochain numéro.)

Nouvelles de Lyon.

Ainsi que nous l'avons annoncé, avant-hier à eu lieu, à la mairie de la Guillotière, la distribution des primes à deux élèves de l'école des Beaux-Arts. M. le maire a prononcé, à cette occasion, de nobles et patriotiques paroles. Nous donnons quelques extraits de son discours :

« En présence de la lutte qui existe entre la première nation de l'Europe et ses rivales jalouses, devant cette sorte de conjuration devant la plus belle de nos industries, quel cœur français ne se sentirait profondément ému? Comment rester spectateur impassible et ne pas se précipiter dans l'arène pour soutenir ou au moins pour encourager ces dignes athlètes qui combattent à la fois pour l'honneur et pour l'honneur du pays? Ah! s'il est vrai qu'il se rencontre parfois des âmes assez cupides pour trahir cette cause sacrée; s'il est vrai que des Français trafiquent avec l'étranger de nos secrets les plus précieux, tressors des couronnes pour ceux qui, restés fidèles à la plus sainte des causes, préfèrent l'obole arrachée au sol natal par le travail. »

Après avoir présenté quelques données sur l'art du dessin, surtout dans son application à l'industrie lyonnaise, M. le maire s'est exprimé ainsi :

« Nous ne repoussons rien de la gloire. Que l'école des Beaux-Arts produise des David, des Chardin, des Soufflot, des Grobon, nous serons des premiers à nous enorgueillir de leurs succès. Mais ce laurier qui croît sur la tombe de Berjon est-il moins brillant que celui des Poussin? Sachez-le bien, jeunes élèves, la gloire existe dans tous ces succès honorables, et l'étoile de l'honneur n'a rien perdu de son éclat en se fixant sur la poitrine d'un Depouilly, d'un Reverchon et d'un Grillet. »

M. Décombe a terminé en adressant aux élèves d'utiles conseils dont tout le monde a pu apprécier la haute portée, et par un appel aux professeurs, qui sera noblement compris, nous n'en doutons pas.

Il existe sur la rive gauche de la Saône, en amont du pont Napoléon, un endroit qui n'est garanti par aucun garde-fou. C'est là sans doute un simple oubli, soit de la part de la ville, soit de la part de la compagnie des ponts, si c'est elle qui est chargée de ce travail.

Dans tous les cas, il serait utile de prendre des mesures afin que l'obscurité ou l'état d'ivresse de quelques individus ne soit pas la cause d'accidents imminents, qu'il est au devoir de l'autorité de prévenir.

Nous avons annoncé, d'après des renseignements erronés, que la commune de Saint-Etienne-la-Varenne avait été dévastée par la grêle, dans les premiers jours de septembre. Il n'en est heureusement rien, et la récolte de 1849 se présente, au contraire, sous les plus favorables auspices.

M. Bernadé, ex-commissaire de police, est nommé dans les mêmes fonctions à Saint-Just, en remplacement de M. Bailleul, décédé.

M. Bastier, commissaire de police à Niort, remplace M. Drulhon, envoyé à Avignon.

— Les sieurs Laloge père et fils, ouvriers en soie, et Curt, liseur de dessins, étaient accusés d'avoir pris part à l'insurrection, en faisant ou aidant à faire une barricade dans la rue Dumenge, à la Croix-Rousse.

Les accusés Laloge, reconnus coupables par le conseil, le père présent, à deux ans de prison, le fils contumace, à cinq ans de prison.

Quant à l'accusé Curt, habilement défendu par M. Charrier, membre du conseil des prud'hommes, qui, dans la défense, a fait entendre de nobles paroles, il a été acquitté par le conseil.

Dans son audience du 18 septembre, le conseil a condamné le nommé Canu, contumace, prévenu d'avoir été vu en armes derrière une barricade de la Croix-Rousse, à la peine de la déportation.

Un arrêté de M. le préfet des Bouches-du-Rhône vient de révoquer de leurs fonctions MM. Frizon et Bouquet, docteurs en médecine, de Marseille, qui ont abandonné, sans congé, le poste de médecins-adjoints à l'hospice de la Charité, confié à leurs soins par l'administration.

L'exequatur du président de la République a été accordé à M. James Heudebert, nommé consul des Etats-Unis à Lyon.

Les plans du pont de Trévoux, annexés au cahier des charges et retenus par erreur au ministère de l'intérieur, ont été renvoyés à la préfecture de l'Ain. L'adjudication du pont de cette ville sera fixée, aux premiers jours du mois de novembre, sur la demande de l'autorité municipale de Trévoux.

Dans le Revermont, à Ceyzériat, les vendanges sont annoncées pour lundi 24 dans les vignes non closes; elles commenceront jeudi dans les clos.

Mardi, vers les trois heures du soir, un déplorable accident est survenu sur la place Béranger. On construit sur cette place une maison dont la façade est entièrement composée de pierres de taille. Au moment où les ouvriers montaient, à l'aide d'une échelle d'engin, un des blocs de pierre destiné à relier le 1^{er} et le 2^e étage, d'autres ouvriers, qui se trouvaient au premier, voulurent attirer cette pierre à eux pour la mettre en place, au lieu de rapprocher l'échelle, qui perdit l'équilibre et laissa retomber le fardeau. L'échelle fut aussi renversée, et un ouvrier maçon, qui dirigeait l'opération, fut précipité sur le pavé.

Relevé dans un bien triste état, il a été transporté, par les soins de M. Rascalon, commissaire de police, à l'Hôtel-Dieu, où l'on avait conçu l'espoir de le sauver, mais il est mort dans la soirée. Deux autres ouvriers ont été plus ou moins contusionnés.

On nous annonce comme chose certaine que le tirage spécial des primes de la loterie des artistes aura lieu très incessamment sous les magnifiques ombrages du cours Napoléon.

Ce tirage sera précédé d'un spectacle grandiose et digne de cette vaste localité. Tout porteur de primes aurait le privilège, dit-on, d'y assister dans une enceinte réservée, et aux plus modestes conditions.

Nous ne pouvons qu'applaudir à une pensée qui contribuera puissamment à faire ressortir les avan-

FEUILLETON DES TRAVAILLEURS

Une halte au Moulin de Crouy.

C'est un beau pays que la bourgade de Crouy; des sites toujours nouveaux, de magnifiques bouquets d'arbres, des campagnes accidentées lui donnent un aspect à la fois plein de richesse et de majesté; telle paraissait être la pensée d'un personnage qui, par un superbe mois de juin, c'est-à-dire par un soleil ardent, gravissait l'un des trois coteaux de Crouy dominé par un moulin.

C'était un jeune homme de vingt-cinq ans, grand, fort, la tête ombragée d'un chapeau de paille.

Quand il eut atteint le faite, il s'essuya le visage et jeta un coup d'œil ravi sur le panorama qui se déroulait à ses pieds; il vit à quelques distances les bois montueux de Chamouney, aux

touffes pittoresques aux travers desquelles les rayons passaient rapides ou s'arrêtaient brisés sur des dômes épais.

L'inconnu suivit du regard ces sentiers perdus dans les bois, ces sillons sans fin et inondés de cette poussière d'or qui, de loin, confondait le blanc des routes avec l'azur du ciel; puis, laissant de côté les plaines de Montrouge, le voyageur (ce mot serait hasardé s'il ne s'adressait pas à un Parisien) tourna les yeux vers la capitale; il embrassa du regard et de la pensée cette immense rayon aux milliers de toits qui envahissent de plus en plus la campagne, font battre en retraite les prairies et les arbres. Paris lui parut triste; l'Arc de Triomphe lui sembla mesquin et chétif, la colonne Vendôme, le Panthéon se montrèrent dans leurs rideaux de vapeurs comme des débris perdus, seuls debout au milieu des ruines innombrables! Cette fois, l'inconnu ne voulut plus voir que les coteaux qui l'entouraient: le moulin qui déployait avec majesté ses grandes ailes en mesurant son tic-tac; la tour de Crouy qu'il venait de quitter, ancienne tour féodale dont

les débris ont été convertis en une glacière! Il vit aussi, sur une autre plate-forme, un petit bâtiment carré au haut duquel s'agitaient dans l'espace trois branches mobiles; lorsque le personnage se fut encore lassé de regarder le télégraphe, le moulin et la tour de Crouy, lorsqu'il n'eut plus rien à voir, rien qui pût fixer son esprit ailleurs que sur le but de son ascension, alors il se livra tout à son aise à sa mauvaise humeur.

Dans ses mouvements d'impatience, en frappant violemment du pied, le Parisien ne s'aperçut pas qu'il foulait, au versant du coteau, presque tout un banc de fraises; mais un paysan qui jusque-là s'était tenu courbé vers la terre, se redressa tout-à-coup, et d'un air presque menaçant il interpella l'inconnu :

— Eh! monsieur le bourgeois, prenez donc garde, vous butinez sur mes fraises?

— Pardon, brave homme, reprit le citadin en se reculant de quelques pas, ne pourriez-vous me dire si je suis au moulin des Mauduit?

— Tout, mon bourgeois, est-ce que vous y

avez affaire?

— Non, pas précisément.

— Ah ben tant mieux! fit le paysan qui se remit à sarcler la terre.

— Pourquoi tant mieux?

— Oh! dit le paysan, sans cette fois se relever, c'est qu'il ne fait pas bon se frotter aux Mauduit, c'est des drôles de paroissiens, dà!.. C'est pas que Mauduit le meunier soit méchant, c'est égal, ça n'empêchait point qu'il fera se périr la pauvre Roussette, ben sûr: aussi pour-quoi qu'a veut épouser un Mauduit? Sait-elle pas qu'il y a un sort sus c'te famille, un fléau qui les fait tout mourir avant le tarme... Il est vrai que Roussette est aussi de la graine du meunier, qu'a peut ben aller avec lui au moulin...

Mais l'inconnu n'entendait plus le verbiage du paysan, il l'avait quitté pour se livrer à ses propres réflexions: « Mauduit! répéta-t-il, il me semble que ce nom a frappé souvent mes oreilles? »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'entends prononcer ce nom... Et hier, mon hôte qui m'a

tages d'un quartier qui prend chaque jour plus de faveur auprès de la population.

Cette inauguration ne sera que le prélude d'embellissements définitifs, et faits pour ajouter encore au charme de la plus imposante comme de la plus agréable promenade de Lyon.

— Si le directeur de nos théâtres ne se lasse pas d'offrir au public de charmants spectacles, le public, de son côté, ne résiste pas à l'attrait qui lui est offert.

Rien de délicieux comme *Haydée*, qui restera comme la plus charmante création de Mlle Lavoye.

Rien d'attrayant comme la *Jeunesse des Mousquetaires* dont le public vient de sanctionner le succès au théâtre des Celestins.

L'administration de nos théâtres est dans une bonne voie; qu'elle persévère, et nous ne doutons pas qu'elle soit récompensée de ses efforts.

Courrier de Paris.

Hier, on a jeté tout autour du ministère de l'Instruction publique, sur une assez grande étendue, rues de Grenelle-Saint-Germain et de Bellechasse, plus d'un pied de paille pour amortir le bruit des voitures. Ces précautions avaient jeté l'inquiétude dans le quartier et fait croire que M. de Falloux était beaucoup plus mal. Hier soir, en effet, il y a eu un redoublement de fièvre, et la journée avait été mauvaise, mais la nuit a été beaucoup meilleure, et ce matin l'honorable ministre est plus calme; sa maladie paraît être une fièvre intermittente. Les habiles médecins qui lui donnent des soins ont ordonné des bains et des frictions de quinine dont on espère un bon résultat.

On assurait aujourd'hui, parmi les rares représentants qui se montrent à l'Assemblée, que nos affaires de Rome étaient en voie d'arrangement. Le retour de M. le général Oudinot a beaucoup contribué à fixer sur la conduite à tenir.

Demain se réunissent, à midi, pour reprendre le cours de leurs travaux, les membres de la commission du budget, qui sont de retour à Paris. Seront à l'ordre du jour des prochaines séances la question du timbre et celle de l'enregistrement. On se souvient sans doute que jusque à présent la commission ne s'est occupée que de la question de l'impôt sur le revenu et de la question des boissons.

Le président de la commission du budget, M. Gouin, était hier à l'Assemblée pour faire adresser des lettres de convocation aux membres qui composent les diverses sous-commissions du budget.

Les affaires ont été peu animées aujourd'hui. Le 3 0/0 est resté pendant toute la bourse entre 88 75 et 88 65, et le 5 0/0 entre 56 40 et 56 25. Les autres valeurs n'ont également donné lieu qu'à des affaires et à des variations insignifiantes. La spéculation paraît indécise: une bonne nouvelle de Rome pousserait le 3 0/0 au-dessus de 89, et une mauvaise le reporterait à 88, mais les dispositions sont plutôt pour la hausse. Le bruit a couru à la bourse que l'affaire de Rome prenait une bonne tournure; mais ce bruit ne paraît pas avoir eu une grande influence sur les cours, puisque le 3 0/0 ne s'est pas élevé au-dessus des cours d'hier. Au comptant, comparativement aux cours d'hier, le 3 0/0 ferme sans changement à 88 65, et le 5 0/0 en hausse de 5 c., à 56 25. Fin du mois, le 3 0/0 n'a eu que deux cours, 88 75 et 88 70, sans changement sur hier. Dans la coulisse, à 4 heures, même cours. Le 3 0/0 ferme également comme hier à 86 25, après s'être élevé, au plus haut, à 86 40. Les actions de la Banque de France n'ont eu qu'un cours 2,555, sans changement sur hier.

CHEMINS DE FER.—Nous n'avons d'autres changements à signaler sur ces valeurs qu'une hausse de 5 fr. sur le St-Germain, et de 1 25 sur le Bâle et sur le Bor-

deaux, et une baisse de 2 50 sur le Rouen et sur le Havre, et de 1 25 sur le Strasbourg. Les autres lignes cotées restent comme hier. Fin du mois, on a négocié le Nord de 441 25 à 440 et le Strasbourg à 555.

Les exécutions militaires sont à l'ordre du jour à Pesth.

Les journaux de Vienne annoncent de nouveau l'arrivée dans cette capitale du maréchal Radetzky; cette nouvelle, coïncidant avec son départ de Milan, est désormais certaine. Il se rencontrera à Vienne avec le général Haynau.

Nous trouvons dans les journaux allemands une lettre adressée de Varsovie, le 8, à la *Gazette de Breslau* par le général de Lamoricière, dans le but de démentir quelques uns des faits avancés par l'*Union*, journal légitimiste de Paris, sur quelques circonstances de sa mission.

Le général, sans s'expliquer clairement, veut faire allusion aux présents et aux prévenances dont, au dire de l'*Union*, il aurait été comblé par le czar. Il déclare qu'il écrit à Paris pour démentir ces faits erronés à la source même.

Le grand-duc d'Oldenbourg a publié le 11 une proclamation dans laquelle il déclare ratifié le traité d'accession conclu à Berlin, en se réservant de soumettre cet acte à la ratification de la nouvelle diète qui va être convoquée.

Il règne à Berlin une grande incertitude sur l'avenir. Tout semble obscur parce que chacun comprend que le drame se joue pour le moment en dehors des chambres et même en dehors du cabinet.

Le voyage de Tœplitz a eu des résultats sur lesquels le ministère n'a pas été consulté, dont il n'est pas encore instruit. La conclusion à en tirer est fort simple: ces résultats ne sont en rapport ni avec l'opinion des chambres ni avec celle du cabinet. Les *Fétistes* travaillent contre le cabinet sourdement; ils le feront très certainement tomber. Ce jour-là, le régime constitutionnel sera fort compromis en Prusse. Le but des *Piétistes* est très décidément le rétablissement de l'ancien régime.

Nous disions tout-à-l'heure que tout est obscur à Berlin; le mot dont nous nous sommes servis est bien adouci, car pour les esprits clairvoyants on peut déjà dire le but vers lequel le pays est poussé par la réaction.

En attendant, les deux chambres se hâtent de terminer le travail dont elles sont chargées sur la révision de la Constitution.

Les hommes éminents du protestantisme songeraient, assure-t-on, à concilier la foi de leurs pères avec celle des grandes et souveraines traditions de la catholicité.

Ils entrent dans cette réconciliation le salut de l'avenir. Ils se réfugient en Bossuet qui, dans son *Exposition de la doctrine de l'Eglise*, a prévu que les luthériens reviendraient à l'unité, témoin ces passages: « L'aversion que les protestants ont pour la plupart de nos sentiments est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent. »

« Tout le monde sait que nous croyons tous les articles que les calvinistes appellent fondamentaux. »

« La providence travaille saintement à nous rapprocher et pose des fondements de réconciliation et de paix au milieu des aigreurs et des disputes. »

« Beaucoup de nos controverses se peuvent terminer par une sincère explication de nos sentiments. » Ceci a été écrit bien avant qu'il fut question de Pusegisme.

Le génie de Bossuet ne semble-t-il pas avoir deviné qu'il viendrait un jour où, pour éviter le naufrage social, les chrétiens de toutes les communions aviseraient à s'unir dans le dogme contre l'athéisme révolutionnaire?

Et quand on est arrivé à une époque où les cons-

ciences font un tel chemin, est-il bien politique d'opprimer les volontés et de tyranniser les intentions du saint pontife qui résume l'Eglise, le seul pouvoir resté intact, parce qu'il touche au ciel, sur les ruines de toutes les traditions et sur les souvenirs de tous les principes.

Nouvelles du jour.

C'est hier qu'a eu lieu le dernier interrogatoire des accusés du 13 juin, détenus à la Conciergerie. C'est M. Bérenger, président de la haute-cour de justice, qui s'est acquitté de cette tâche avec des formes et des égards dont tous les accusés se louent.

Nous apprenons que la question d'élever Mulhouse, ville qui renferme plus de 40,000 habitants, en chef-lieu d'arrondissement, a été examinée par le gouvernement.

Une proposition a été soumise, dit-on, samedi dernier au conseil des ministres, pour demander à l'Assemblée nationale un nouveau crédit en faveur du président de la République, attendu que la somme qui lui est allouée est tout-à-fait insuffisante pour satisfaire aux demandes qui lui sont adressées. Les dépenses ont en effet dépassé de beaucoup son revenu, et elles sont faites principalement pour soulager la misère des classes pauvres. Louis-Napoléon Bonaparte a déjà converti en espèces presque toute l'argenterie de sa famille, afin de soulager une partie de la misère publique. Si l'on réunit en une seule liste toutes les demandes qui lui ont été adressées par de vieux soldats dans la misère, et dont chacune ne dépasse pas 100 fr., on a déjà un chiffre plus élevé que la somme accordée au président par la Constitution.

On annonce que c'est à Paris même que doit être arrangée l'affaire du Maroc, et que l'empereur Abderrhaman a fait partir un de ses principaux conseillers chargé de ses pleins pouvoirs.

L'Etat espère pouvoir livrer à la compagnie concessionnaire, vers la fin de l'année 1849, sur le chemin de fer de Strasbourg, les sections de Frouard à Nancy, et de Strasbourg à Hommarting.

L'exportation des eaux-de-vie pour l'Angleterre a atteint un grand développement depuis quelque temps.

A Charente, il n'y a pas moins, en ce moment, de 20 bâtiments anglais, tous chargés de ces spiritueux, à destination de Plymouth, Newcastle et Londres.

Les documents saisis, le 13 septembre, chez plusieurs membres de la société des Droits de l'Homme, ont confirmé que cette société s'était tenue en mesure d'agir, le 13 juin dernier, si l'insurrection s'était développée. Les affiliés de cette société stationnaient sur les quais.

Les évêques se sont réunis en concile hier, à midi, au séminaire de Saint-Sulpice. La plupart des évêques s'étaient rendus à cette imposante solennité, au sein de laquelle, selon l'usage, aucun étranger n'était admis.

M. Bérenger (de la Drôme), président de la haute-cour de justice, s'est rendu à Versailles, afin de visiter les lieux à occuper par la haute-cour, et désigner en même temps les localités destinées aux logements des magistrats faisant partie de la haute-cour. Il a été décidé avec le préfet de Seine-et-Oise que les appartements du palais, désignés sous le nom d'appartements des ministres, seraient affectés aux logements des magistrats. Cette disposition a été prise dans l'intérêt des débats, qui doivent être très longs, et pour obvier à ce que l'absence ou le retard d'un membre de la cour ne puisse interrompre les audiences.

On répète à l'Odéon un grand drame en cinq actes, de M. Paul Foucher, intitulé *Charlotte de Brunswick*; cet ouvrage, qui met en scène Pierre-le-Grand et la femme de son fils Alexis, cette princesse allemande à laquelle les mémoires du temps prêtent une destinée si romanesque, servira de débat à MM.

Deshayes et Clarence. C'est Mme Max-Deshayes qui remplira le rôle de Charlotte de Brunswick.

Un de nos artistes distingués, M. Emile Millet, ancien professeur d'harmonie et de contrepoint au Conservatoire, et de musique vocale à l'Ecole Polytechnique, vient de partir pour les Etats-Unis. Il y va prendre la direction de la partie vocale du théâtre italien de New-York.

On assure que le ministre de l'intérieur attend la fin de la session des conseils généraux pour changer quelques préfets demi-rouges devenus tout-à-fait impossibles dans leurs départements.

Il ne s'écoule presque pas de jour qui ne soit marqué par un ou plusieurs suicides: aujourd'hui encore, deux cadavres de noyés étaient exposés sur les dalles de la Morgue.

L'architecte du Louvre, M. Dubau, restitué en ce moment à la façade du vieux Louvre, sur le Jardin de l'Infante, une gracieuse campanille comme au temps de François Ier. A droite et à gauche, sur l'attique de couronnement, six œils-de-bœuf artistement ciselés, et non pas des mansardes, comme quelques journaux l'ont annoncé, vont être faits. La face de cette partie du Louvre, chef-d'œuvre d'architecture de la renaissance, sera, après sa restauration, un véritable joyau enchâssé dans le plus beau palais du monde.

Depuis bien longtemps on n'avait compté dans les placards grillés des mairies de Paris autant de publications préalables de mariages que cette semaine. Il y en a près de trois cents.

Bulletin de l'étranger.

ITALIE.

Les nouvelles d'Italie sont aujourd'hui complètement dénuées d'intérêt.

Garibaldi est parti de Gênes le 16 septembre, il se rend à Turin, où le porte le bateau à vapeur le *Tripoli*. On lui a fait espérer que si dans deux ou trois mois la tranquillité s'était consolidée et si l'esprit public s'était pacifié, son exil aurait un terme et il pourrait rentrer dans sa patrie.

Il s'est, du reste, hautement loué des égards dont il a été l'objet de la part des autorités piémontaises.

Bulletin commercial.

Le Havre, 15 septembre.

COTONS.— Les affaires sont restées calmes sur notre place, et les prix des cotons d'Amérique, de qualité très ordinaire et ordinaire, ont fléchi de fr. 1. Le Louisiane très ordinaire vaut maintenant fr. 85, le Mobile, fr. 84 et le Georgie, fr. 83.

CAFÉS.— Le mouvement sur le café Haïti s'est ralenti chez nous, et il ne s'est vendu, cette semaine que 2,000 sacs environ, de 49 à 50 c.; mais en revanche, les arrivages de café Rio ont captivé l'attention des acheteurs, et donne lieu au placement de 3,500 sacs, en divers lots, de 40 à 60 c. Un lot de 175 sacs Havane a été payé 55 c., le 1/2 kil. à l'entrepôt.

RIZ, ÉPICES, etc.— Le riz de l'Inde a été l'objet de vives demandes, et près de 7,500 balles ont changé de mains; les Coringyou ont été payés fr. 13 50 à 13 75, et les Bengale de fr. 15 à 16 50. En riz Caroline, nous avons écoulé 82 tierçons, de fr. 29 50 à 30 les 50 kil., à l'acquitté.

INDIGO.— Sur notre place, il s'est fait peu d'affaires cette semaine; les ventes se sont bornées à 27 caisses Bengale, de fr. 6 37 1/2 à 7 55, pour la consommation. Les prix n'ont pas varié.

DROGUERIES, etc.— Nous avons eu connaissance d'une vente de 125 sacs quercitrons Baltimore, à livrer au prix de fr. 13 25 les 50 kil. — Le *Duguay*.

donné rendez-vous ici, l'a fait entendre encore à mes oreilles?... J'y songe... pourquoi n'irais-je pas trouver ce Mauduit...? Sous prétexte de visiter son moulin, je saurai... Mais mon hôte qui va venir?

Ma foi, tant p's pour lui, voilà déjà une grande demi-heure que je l'attends!

Allons chez ce meunier dont le paysan m'a déjà fait entrevoir la fatale généalogie. Ce que c'est pourtant que le merveilleux!... son attrait est si puissant que ni l'éducation ni le scepticisme n'en peuvent faire entièrement justice... C'est que dans le merveilleux git tout le mystère de la vie, l'inconnu!

L'esprit tout pénétré de sa philosophie, notre homme marchait encore sans apercevoir devant lui une aile de moulin alors en repos; il eût donné en plein dans l'obstacle si une voix ne lui eût crié:

— Prenez donc garde à vous, monsieur!

L'inconnu leva la tête, et après s'être éloigné de l'aile menaçante, il vit à dix pas un personnage à la figure enfarinée qui fumait stoïquement sa pipe au soleil, les bras croisés, et adossé contre la porte du soubassement du

moulin.

— Georges Préval! s'écria tout-à-coup le meunier, après avoir considéré quelques secondes celui qu'il nommait ainsi.

— Charles Mauduit, mon ancien camarade de classe!... reprit aussitôt Préval, d'un accent qui trahissait autant de joie que de surprise... puis il ajouta: Comment, c'est toi?... toi que je retrouve meunier!...

— Moi-même, reprit d'un air très sérieux celui-ci en débarrassant sa pipe.

— Je n'en reviens pas! toi qui, il y a cinq ans, remportais tous les prix au collège, toi qui me faisais mes thèmes et jouais avec les questions les plus ardues des mathématiques!

— Moi qui compte aujourd'hui des sacs de farine et qui veille jour et nuit à ce que le grain ne manque pas à la meule. Que veux-tu! tout le monde ne peut pas être avocat, médecin ou écrivain, et le tout pour mettre en pratique l'enseignement de cette bonne Université... Et toi, toujours dans les lettres, je suppose? car tu avais déjà de funestes dispositions à la littérature.

— Oui, mon cher, dit Préval d'un air assez suffisant.

— Pauvre homme, je te plains, reprit le meunier; c'est un triste métier que celui qui consiste à vendre le seul bien qui ne puisse être contesté: la pensée. Ce trésor infini que tout homme intelligent conserve sans bruit, en avare, et que vous autres vous prodiguez pour vivre!... Va, j'aime mieux vendre ma farine... Mais le vent baisse de plus en plus, ajouta froidement le meunier, si tu veux entrer chez moi, nous renouerons notre vieille amitié. En disant ces paroles, Mauduit gagnait l'étage supérieur de son moulin.

Préval le suivit en ne cessant de considérer Mauduit, qui, plus âgé que lui de six années, avait naguère exercé sur sa personne une autorité qu'il commençait encore à reconnaître. Le temps qui venait de les séparer semblait pour Préval ne plus exister; en montant l'escalier de bois qui conduisait dans l'intérieur du moulin, celui-ci songeait moins à l'artisan qu'à son ancien camarade qu'il retrouvait encore avec sa philosophie d'autrefois; ses impressions furent plus profondes lorsqu'au milieu du péle-

mêle d'un matériel de meunier, il vit sur une table rustique trois volumes au dos desquels il lut les noms de Lamennais, de Montesquieu, de Rousseau.

— Ainsi se passe désormais ma vie, dit Mauduit parvenu à son unique chambre, entre ces planches! Quand le vent me laisse quelque répit, quand ces butors de marchands de farine me font la grâce d'un jour de chômage, je reste seul en compagnie de Rousseau ou de Montesquieu... Oui, c'est ici que doit s'écouler ma vie comme s'écoulèrent les jours de mes ancêtres, car depuis des siècles nous sommes meuniers de père en fils!... Oh! ma généalogie date de loin... elle est presque aussi ancienne que mon moulin... que mon moulin bâti jadis sur la butte aujourd'hui traversée par la rue Sainte-Anne, plus relevée plus tard sur la montagne Sainte-Geneviève, d'où l'architecte Soufflot l'a renvoyé au coteau de Crony... Peut-être ne sera-ce pas sa dernière résidence... Paris recule si souvent ses murs... Tu vois bien cette image gothique, enfoncée dans cette grande poutre, ce bonhomme hideux avec son arc en sautoir?

(La suite au prochain numéro.)

Trouin est arrivé de Calcutta avec 900 sacs salpêtre, et l'Admiral, de New-York, avec 135 sacs quercitron.

POTASSES, etc. — Environ 40 barils potasse d'Amérique ont été payés fr. 53 à 53 50, et 50 barils, à livrer en octobre et novembre, ont trouvé preneurs de fr. 51 50 à 52. Ces prix dénotent de la faveur.

CUIRS. — Le marché est resté sans mouvement, mais les prix se sont soutenus, et un lot de 1,706 Buénos-Ayres secs a été payé 70 c. Il s'est écoulé en outre 432 Buénos-Ayres secs, à 61 3/4, et 155 Guadeloupe salés, à 52 c., à l'acquitté.

GRAISSES. — Le cours du suif jaune de Russie a fléchi à Londres et sur notre marché, de fr. 58, prix que l'on payait la semaine passée, il est descendu graduellement jusqu'à fr. 57, et en somme, on a vendu à livrer 350 fûts, à livrer en octobre et en novembre, de fr. 57 75 à 57 50 et fr. 57 les 50 kil.

BOIS. — Nous n'avons appris, ces jours-ci, que la vente de 30,000 kil. campêche Haïti, de fr. 5 50 à 5 75 les 50 kil., à l'acquitté.

En bois d'ébénisterie, on a écoulé 403 billes acajou des Gonaïves, de fr. 7 à 8 25 les 50 kil., à l'entrepôt.

Conseil d'Arrondissement.

Suite et fin de la séance du 20 septembre.

Un ouvrier, un journalier ne paie, dans une commune, que 2 f. à 2 f. 50 c. pour sa cote personnelle et mobilière. Vous lui imposez trois journées de travail ou 4 f. 30 c. Vous l'obligez ainsi à payer, pour l'entretien des chemins vicinaux de sa commune, une somme double de celle qu'il est astreint à donner pour tous les services de l'Etat et de son département. Pour qu'il y eût égalité de proportionnalité, il faudrait que tous les autres contribuables fussent soumis à la même condition, fussent, par conséquent, obligés de donner, pour les services des chemins, un impôt double de celui qu'ils donnent pour les services généraux du pays. Dès lors la cote générale de 200 fr. se trouverait portée pour les chemins à 400 fr. celle de 500 f. à 1,000 f. et ainsi de suite. Les choses se passent-elles de cette manière? Non certainement. Souvent celui dont la cote générale d'impôt s'élève à 1,000 francs ne paie en prestation et en centimes spéciaux pour les voies vicinales qu'une valeur de 50 à 60 fr. Ainsi, le journalier ou l'ouvrier paie, pour les chemins le double de son impôt général, impôt bien proportionnel à ce qu'il possède: le contribuable de mille francs n'en paie qu'un vingtième. Est-ce là ce qu'on appelle l'équité en matière d'impôt? Les deux dispositions de la loi de 1856 qu'on a signalées ont-elles rétabli dans ce cas une juste égalité.

2. La seconde objection a quelque chose de plus fondé. Du moment, dit-on, que l'accès d'une commune est rendu plus facile par suite de la bonne viabilité établie sur ces principaux chemins, le transport des matières premières indispensables à la vie se fait avec moins de frais; l'ouvrier, le journalier les paie un prix proportionnellement plus bas; il y a pour eux bénéfice. Cependant vous les honorez de l'impôt des prestations; vous les faites donc jouir d'un bénéfice à l'obtention duquel ils n'ont contribué en rien.

Ce n'est pas ainsi que l'a voulu le conseil d'arrondissement; il a formellement exprimé le vœu que tout habitant d'une commune, sans aucune distinction, ayant vingt et un ans, payât sa cote personnelle, alors même qu'il ne paierait aucun autre impôt direct. Le minimum de la cote personnelle est d'un franc cinquante centimes en principal, les vingt centimes additionnels pour les chemins vicinaux ajoutés aux cinq centimes départementaux, lui ferait payer pour l'entretien des voies vicinales trente-sept cent mes cinq millièmes. Pour celui qui ne possède rien, qui n'a que ses bras, cette quotité d'impôt n'est-elle pas assez forte? N'y aura-t-il pas proportionnalité? N'y aura-t-il pas équité?

3. Vous ne pouvez, se hâter-on de dire, demander aux contribuables une charge nouvelle aussi lourde que celle qui résulterait des vingt centimes additionnels. Ce reproche nous est adressé, surtout du haut de la tribune de l'Assemblée nationale législative, au nom de la commission chargée d'examiner les propositions tendant à modifier la loi de 1856; qu'il nous soit permis de citer textuellement le rapport.

« Pour répondre au vote du conseil général du Rhône et surtout du conseil d'arrondissement de Lyon, nous dirons qu'aucun autre conseil n'a pensé que, dans les circonstances actuelles, il fût possible de voter vingt centimes additionnels aux charges qui pèsent si lourdement sur tous les contribuables.

« La commission a entendu M. le ministre de l'intérieur. Il s'est trouvé parfaitement d'accord avec nous, quand il nous a dit qu'il regardait comme impossible, dans l'état actuel de nos finances, d'imposer à l'agriculture de nouvelles contributions en argent, fussent-elles inférieures à la valeur des journées de travail, demandées en nature et toujours acceptées avec bienveillance, à l'époque la moins gênante pour les contribuables.

Nous ne comprenons pas l'objection, il faut qu'on ait ouï parler de notre vote, mais qu'on en ait pris connaissance. Nous avons demandé que les prestations fussent transformées en vingt centimes spéciaux y compris les cinq centimes que nous payons déjà. C'était donc quinze centimes pour représenter les trois journées; et ces quinze centimes, nous avons demandé qu'ils fussent rachetables en travaux. Or, la valeur des trois journées est égale, en minimum, à plus de 22 centimes additionnels; en ne demandant que 15 centimes qui peuvent être rachetés, nous dégrèvon donc les contribuables du tiers de l'impôt qu'ils ont payé jusqu'à ce jour: au lieu de la valeur de trois journées, nous ne leur en demandons plus que la valeur de deux. Et, c'est là ce qu'on appelle augmenter considérablement les charges qui pèsent sur les contribuables! Nous le répétons, on a ouï parler de notre vote, mais trop de préoccupations n'ont pas permis de l'examiner sérieusement.

Une quatrième objection nous a été faite; elle est aussi peu fondée que la précédente. Les fermiers, nous affirmons, sont chargés, d'après leurs baux, de subvenir à l'impôt des prestations; les baux se trouveront augmentés de vingt centimes additionnels; ils ne pourront plus les payer, le coût de l'impôt retombera sur le propriétaire qui lui-même est aujourd'hui dans une position difficile; car tout le monde sait que les propriétés rurales rendent à peine deux pour cent.

Il y a dans cette réclamation une suite d'erreurs que l'on comprendra facilement d'après les explications que nous venons de donner en répondant à la troisième objection.

Sur les vingt centimes additionnels, il en est cinq que le propriétaire paie déjà; les quinze centimes qui restent étant rachetables, les fermiers s'en acquitteront comme ils le font actuellement, par des travaux; seulement ils seront moins imposés qu'ils ne l'étaient.

On pourrait nous objecter que, puisque évidemment nous dégrèvon les contribuables au lieu d'augmenter les charges qui pèsent actuellement sur eux, nous diminuerons par cela même les ressources des chemins vicinaux. A cela nous répondrons qu'en demandant des travaux à la tâche au lieu des travaux à la journée, excepté parfois pour les plus petites cotes, nous obtiendrons plus de résultats avec des ressources un peu plus faibles, les travaux à la tâche étant toujours plus productifs.

Nous venons de répondre aux principales objections qui ont été faites à la délibération du conseil d'arrondissement. Nous croyons avoir suffisamment démontré que parmi les objections, les unes n'étaient pas sérieuses, les autres n'étaient pas fondées, et surtout qu'elles provenaient de ce qu'on n'avait pas pris une connaissance assez exacte de cette délibération.

Fidèle aux deux grands principes en matière de contribution, l'équité dans l'assiette de l'impôt et sa quotité rigoureusement proportionnelle à de légitimes besoins, le conseil d'arrondissement demandera sans doute de nouveau que la loi de 1856 soit modifiée en ce qui touche les prestations, et que celles-ci ne soient plus pour les contribuables qu'un impôt proportionnel à la somme des impôts directs.

Considérant, d'un autre côté, que l'état social profite à tous, que tous, par conséquent, doivent être appelés à participer à ses charges, et cela, chacun suivant ses facultés, le conseil renouvellera également le vœu que tout habitant d'une commune, âgé de 21 ans, soit soumis à la cote personnelle dont le minimum, en principal, est d'un franc cinquante centimes. De cette manière, tous concourront pour une juste part à l'entretien des chemins vicinaux, l'un des intérêts communs les mieux appréciés.

Les modifications apportées à la loi, loin de surcharger les contribuables, les dégrèveront d'une part de l'impôt.

La faculté de rachat en travaux, autant que possible à la tâche, sera garantie aux imposables au moins pour la moitié de la contribution, et tout fait croire qu'ordinairement ce rachat en comprendra les trois quarts.

D'après toutes ces considérations, M. le président croit devoir proposer au conseil de demander, conformément à son vœu de l'année dernière, que la loi sur les chemins vicinaux soit modifiée dans les articles 2, 3, 4 et 5.

La loi, dès lors, pourrait être rédigée ainsi:

LOI SUR LES CHEMINS VICINAUX.

Section première.

Article 1er. Conservé.

Art. 2. En cas d'insuffisance des ressources ordinaires des communes, il sera pourvu à l'entretien des chemins vicinaux à l'aide de centimes spéciaux en addition aux principaux quatre contributions directes, et dont le maximum est fixé à vingt.

Art. 3. Le conseil municipal pourra voter le maximum des centimes spéciaux, ou seulement une partie, suivant l'état des chemins vicinaux et des ressources de la commune.

Art. 4. L'impôt des centimes spéciaux est recouvrable en argent. Cependant, le conseil municipal pourra arrêter chaque année qu'une partie de cet impôt sera, au gré du contribuable, rachetable en travaux autant que possible à la tâche. Cette partie ainsi rachetable ne pourra être moindre de la moitié ni dépasser les trois quarts de l'impôt fixé pour l'année.

Un tarif de tâches sera chaque année dressé par l'agent-voyer, de concert avec le conseil municipal, et arrêté par le préfet.

Lorsque, pour un imposé, la somme des centimes rachetables en travaux n'égale pas la valeur d'une demi-journée, l'impôt pourra s'acquitter par un travail de cette demi-journée ou par une tâche équivalente. Au-dessous de cette valeur, l'impôt sera payable en argent.

Toutes les fois que le contribuable n'aura pas fait la demande de rachat en travaux, dans les délais prescrits, la totalité de l'impôt sera de droit exigible en argent.

Article 5. Si le conseil, mis en demeure, n'a pas voté dans la session désignée à cet effet les centimes nécessaires, ou si la commune n'a pas fait l'emploi dans les délais prescrits, le préfet pourra, d'office, soit imposer la commune dans les limites du maximum, soit faire exécuter les travaux.

Cette rédaction est adoptée à l'unanimité par le conseil.

Chemins de moyenne communication.

M. Jourdan propose qu'une modification soit également apportée aux articles 6 et 7 de la loi de 1856. Soit, dit-il, un chemin intresse plusieurs communes, et ces communes sont en désaccord sur la part proportionnelle qu'elles doivent fournir pour son entretien ou son amélioration; l'article 6 de la loi autorise bien le préfet sur l'avis des conseils municipaux à désigner les communes qui doivent concourir à cette amélioration ou à cet entretien, et à fixer la proportion dans laquelle chacune d'elle doit contribuer; mais comme cet article de la loi ne l'autorise pas à concentrer entre ses mains toutes ces ressources pour en faire une application directe, et dans les lieux où cette application pourrait être la plus utile; il résulte que ses arrêtés sont habituellement sans force et sans résultat.

Il faut nécessairement remédier à un tel état de choses qui annihile, le plus souvent d'une manière complète, tous les efforts et tous les frais d'amélioration qu'une commune fait sur un chemin, la commune voisine sur laquelle ce chemin se prolonge restant dans une coupable inaction, et laissant par conséquent plusieurs parties de cette voie de communication dans un état de détérioration tels qu'elles sont infranchissables. Pour sortir d'une position aussi fâcheuse, il convient de créer une seconde classe de chemins vicinaux, ceux de moyenne communication, qui sera placée sous l'action directe de l'administration cantonale.

SECTION II.

Chemins vicinaux de moyenne et grande communication.

Art. 6. Lorsqu'un chemin intéressera plusieurs communes, il pourra être déclaré de moyenne communication.

Si un chemin a une grande importance, s'il intéresse plusieurs cantons, il pourra être déclaré chemin de grande communication.

Art. 7. La déclaration de moyenne ou de grande vicinalité sera faite par le conseil général sur l'avis des conseils municipaux, des conseils cantonaux sur la proposition du préfet.

Dernier paragraphe de l'art. 8. Les communes acquitteront les portions de dépenses mises à leur charge au moyen de leurs revenus ordinaires, et, en cas d'insuffisance, au moyen des deux tiers des centimes votés par le conseil municipal, en vertu de l'art. 2.

Art. 9. Les chemins vicinaux de grande communication sont placés sous l'autorité du préfet. Ceux de moyenne communication, sous l'action directe de l'administration cantonale. Les dispositions des art. 4 et 5 de la présente loi leur seront applicables.

M. Jourdan expose en outre qu'il est nécessaire de modifier l'art. 14, concernant les subventions pour la réparation des chemins vicinaux, subventions qui doivent être exigées des exploitants de mines, de carrières, de forêts ou de toute autre entreprise industrielle.

Cet article doit être mis en harmonie avec l'art. 4, précédemment adopté.

Il propose la rédaction suivante: « Le paragraphe de l'art. 14. Ces subventions seront acquittées aux mêmes conditions que les centimes spéciaux portés à l'art. 4 de la présente loi. Elles seront exclusivement affectées à ceux des chemins qui y auront donné lieu.

Ces diverses propositions, après mûr examen, sont adoptées à l'unanimité.

En résumé, le conseil demande que la loi de 1856 soit modifiée dans ses articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 14, etc.

Que les modifications soient faites conformément aux bases qu'il vient d'arrêter à l'unanimité.

A la même unanimité, il demande que ces modifications reçoivent le plus promptement possible la sanction de la loi.

Le conseil, d'après l'avis du voyer en chef, émis dans son rapport, considérant qu'aucune réclamation des communes ni des contribuables n'a été faite relativement au tarif des prix des journées de prestation, est d'avis de maintenir, jusqu'à la nouvelle loi vicinale, qu'il réclame comme une justice, ou tout au moins pour 1848

Savoir :	
Une journée d'homme,	f. 1 50 c.
Une id. de cheval,	1 50
Une id. de mulet,	1 50
Une id. de paire de bœufs,	2 50
Une id. de paire de vaches,	1 50
Une id. d'un âne,	50
Une id. de voiture à 4 roues,	1
Une id. de voiture à 2 roues,	75
Une id. de voiture à âne,	25

Le conseil désirerait que la partie des prestations en nature faite en travaux, ne fût pas atteinte par la retenue des receveurs municipaux. Cette retenue diminue d'autant les ressources des chemins.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

On lit dans la Gazette de Breslau, sous la rubrique de Vienne, 12 septembre :

« D'après des nouvelles positives de Bucharest, du 4 courant, Bem a été pris par les Russes. Un avis de l'état-major russe à Cronstadt confirme également cette nouvelle, en ajoutant que Bem a quitté le territoire ottoman, probablement d'accord avec les Turcs, et que les colonnes expéditionnaires russes l'ont pris sur le territoire valaque. »

— On lit dans l'Ost Deutsche Post :

« Par une proclamation du 1er septembre, le feld-maréchal Haynau a traduit devant un conseil de guerre tous les membres de la chambre des députés et de celle des magnats, tous les membres de la commission de défense du pays, les chefs et présidents, accusateurs, juges, officiers et employés qui ont continué à servir le gouvernement hongrois. Ainsi la capitale de la Hongrie sera témoin d'un procès monstrueux que l'on en aura jamais vu. »

— Nous trouvons dans la Réforme allemande les lignes suivantes :

« Rien n'est changé à Comorn, et cependant on ne doute pas de la prompte reddition de cette forteresse. 800 échelles pour monter à l'assaut ont été confectionnées pour les assiégeants; beaucoup de fascines sont prêtes, et il est probable qu'on va se décider à l'assaut. On attend encore des corps de troupes considérables. »

— On écrit d'Arad au Lloyd, le 9 septembre :

« Le 25 août, ont été amenés de Villagos 15 généraux insurgés, 2,100 officiers supérieurs, 208 officiers d'état-major et 11,000 soldats et sous-officiers. La douceur des conseils de guerre est généralement louée, et, à l'acceptation du colonel Plonay, exécuté le 22, aucune autre exécution n'a eu lieu. »

— On apprend que l'empereur d'Autriche, en revenant de la Bohême, a failli éprouver un grand malheur. Le convoi qui le portait, sur le chemin de fer, a heurté une vache couchée en travers des rails. Heureusement il n'y a eu qu'un violent choc pour tout accident.

— On lit dans la Correspondance lithographique, sous la rubrique de Berlin, 14 septembre :

« L'accueil fait à M. de Persigny, aide-de-camp du président de la République française, à notre cour, fait sensation. L'ami de M. Louis-Napoléon a été traité avec tous les égards. M. de Persigny a également plu, et l'amabilité de cet ambassadeur, qu'on sait apprécier à Postdam, ne pourra que contribuer à consolider l'amitié entre la France et la Prusse. On s'occupe beaucoup, dans le public, des paroles suivantes, qu'on dit avoir été adressées par une très haute personne à M. de Persigny : « Nous n'oublierons jamais que, lorsque la Prusse était abandonnée de tous, c'est la France qui lui a tendu la main. »

« Le vendredi 14 septembre était le 80e anniversaire de la naissance du célèbre Alexandre Humboldt. »

— On écrit de Presbourg, le 9 septembre :

L'ex-président du ministère hongrois, comte Louis

Batthyanyi, est arrivé aujourd'hui d'Ollmutz par le chemin de fer du Nord, avec vingt autres prisonniers d'Etat. Ils ont été dirigés ensuite par bateau à vapeur en descendant le Danube. Vingt voitures les attendaient à la station. Le convoi est arrivé à midi sonnant; les prisonniers sont montés dans les voitures et ont été conduits au rivage du Danube par un détour, sans toucher la ville. C'est là qu'ils furent embarqués immédiatement pour être transportés plus loin.

— On écrit d'Agram, le 10 septembre :

Le ban a fait son entrée hier au milieu des cris d'allégresse de la population. Il a fait publier aussitôt par le conseil du banat une proclamation qui presse les habitants d'accepter la Constitution de la monarchie autrichienne.

— On écrit de Pesth, le 9 :

Nicolas Streit, de Lippa, prêtre catholique, âgé de 49 ans, a été fusillé à Pesth le 8.

— On nous écrit de Vienne, le 12 septembre :

Les journaux annoncent aujourd'hui l'arrivée du général Haynau; mais ils assurent que les délibérations sur la dislocation des troupes impériales en Hongrie ne commenceront qu'après le retour de l'empereur de son voyage à Trieste. Les dernières nouvelles parlent aussi de la prochaine arrivée du maréchal Radetzky, qui, suivant les précédentes, devait attendre l'empereur à Trieste.

La proclamation de Haynau a fait sensation dans la presse. Un mouvement général d'indignation accueille ces interminables menaces contre les insurgés.

PRUSSE. — BERLIN, 14 septembre. — Nous apprenons que l'armée prussienne subira prochainement une réduction. Les bataillons d'infanterie ne compteront à l'avenir que 502 hommes au lieu de 1,002. Les régiments de la landwehr seront licenciés; on ne conservera que certaines compagnies.

VIENNE, 13 septembre. — A midi, le maréchal Radetzky a fait son entrée dans notre capitale, où il a été reçu avec un vif enthousiasme par la population.

— On mande de Klagenfurt, le 11 septembre, au Lloyd :

« Georgey est arrivé ici ce matin avec sa femme, son médecin et le major d'Audrasi, pour y demeurer libres. »

Nouvelles diverses.

ASSASSINAT A LONDRES.

(Nouveaux détails.)

On écrit de Londres :

Hier matin, l'inspecteur Yates a reçu de Bolton, comté de Lancastre, la lettre suivante, relative au meurtre d'O'Connor :

« Monsieur,

« Dans une cave de la maison où le corps d'O'Connor a été trouvé est caché le pistolet qui a servi à l'accomplissement du crime. Si ce renseignement se trouve exact, veuillez le publier, et je vous ferai parvenir des détails plus particuliers sur cette affaire, détails qui me seront fournis par une somnambule.

« Votre obéissant serviteur.

« P. S. La somnambule dit qu'il y a trois caves sous la maison. Elle n'a pu indiquer au juste celle dans laquelle se trouve le pistolet. Cherchez et vous trouverez »

Ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette lettre, c'est qu'il y a effectivement trois caves dans la maison de Manning, et que l'une d'elles n'a pas été entièrement explorée. On a donc fait de nouvelles recherches, et l'on a découvert d'épaisses taches de sang sur la muraille de l'arrière cuisine, qui font supposer qu'après avoir fait usage d'une arme à feu contre le malheureux O'Connor qui se sera appuyé contre le mur, l'assassin l'a achevé à l'aide d'un instrument massif et pesant.

— Nous avons parlé d'un assassinat commis à la Ferrière-sur-Risle. La victime, M. Anzeré, était employé à la recette particulière de Bernay. Il assistait à un repas de famille chez son beau-frère, M. Pelcoq, cafetier à la Ferrière. Un sieur Goujon, officier de santé à Ajou, était ivre et se refusait à sortir du café. C'est en aidant son beau-frère à le mettre dehors, au moment où il venait d'atteler son cheval à son cabriolet et où il se disposait à partir, que M. Anzeré a été frappé au cœur par le poignard du sieur Goujon. On prétend que celui-ci avait pensé frapper un médecin d'Ajou auquel il portait une haine profonde. Ce médecin était aussi dans le café du sieur Pelcoq, et a constaté la mort immédiate de M. Anzeré.

Le sieur Goujon a été mis sur-le-champ en état d'arrestation et gardé par la garde nationale jusqu'à l'arrivée de l'autorité judiciaire. On

assure qu'il a manifesté, en présence du cadavre, un calme qui ne ferait pas honneur à ses sentiments d'humanité. Il a déclaré n'avoir aucun souvenir de l'événement qu'il a rejeté sur son état d'ivresse.

— Un pari fort extraordinaire a eu lieu, à Madrid, entre un apprenti menuisier et un ouvrier du même état, pari qui a été funeste au premier.

L'apprenti avait parié 20 fr. qu'il mangerait deux mouchoirs de soie assaisonnés de deux chandelles de suif.

En effet, ils coupent tous ces objets à petits morceaux, les mêlent bien et l'apprenti menuisier les avale avec une dextérité surprenante. Mais quelques instants après, il ressentit des douleurs affreuses qui résistèrent aux remèdes qui lui furent administrés et auxquels il succomba quelques heures après.

— Le nommé Bracelin, âgé de 70 ans, ancien militaire, père de onze enfants, tous en état de gagner leur vie, servait, en qualité de domestique, son beau-frère, le sieur Audriot, tenant cantine à la caserne de la garde républicaine, rue de Tournon.

Il était fort heureux, bien nourri, bien payé, très aimé des soldats dont il faisait les commissions.

Avant-hier soir, il y avait fête à la caserne; Bracelin se trouvait à table avec quelques uns de ses enfants et plusieurs gardes républicains. On était au dessert, les têtes s'échauffaient; Bracelin lui-même était plus gai que d'habitude.

Tout-à-coup il se frappe le front et pousse une exclamation paraissant indiquer qu'il se souvient subitement d'une affaire sérieuse. Il quitte sa société et monte à la chambre de son beau-frère. Un instant après une détonation se fait entendre.

La pluie tombait, le vent soufflait avec violence; les convives croyant entendre le tonnerre redoublent de gaieté et portent un toast à l'orage.

Quelques instants plus tard, le capitaine P..., descendant l'escalier sur lequel donne la chambre du sieur Audriot, voit une mare sur le pallier, il approche la lanterne qui était appliquée contre le mur et reconnaît du sang.

Il pousse la porte qui, après une légère résistance, cède à la pression, et il aperçoit sur le plancher un homme étendu et privé de connaissance: c'était Bracelin qui venait d'attenter à ses jours; il avait la tête traversée par une balle et il tenait encore à la main le pistolet dont on avait entendu le coup.

Malgré les soins qui furent prodigués à ce malheureux par M. le chirurgien-major, il ne reprit pas connaissance et bientôt il expira sans que l'on ait pu savoir le motif qui l'a poussé à cet acte suprême.

— Une des plus jolies actrices de Paris a failli, ces jours derniers, être victime d'un vol commis avec autant d'audace que d'adresse.

Arrêtée vers quatre heures à considérer l'étalage d'un magasin de nouveautés près la Porte St-Martin, Mlle D... ne seméfait nullement de deux jeunes filles placées à ses côtés. Heureusement quelques agents veillaient.

Après avoir coupé la robe et enlevé une bourse bien arrondie avec une habileté digne des plus célèbres tireurs, les deux jeunes filles s'en allaient, ne trouvant rien de bien à l'étalage, lorsque les agents qui avaient tout vu, les arrêtèrent dans leur promenade, ayant encore en main la bourse.

Caroline P... et Emma G..., âgées de 15 et 16 ans, se disant toutes deux courtières en parfumerie, ont, pour cause sans doute, refusé de donner leurs adresses, prétendant être sans domicile.

— Dimanche 9 du courant, un phénomène atmosphérique très curieux s'est manifesté dans plusieurs communes de l'arrondissement de Falaise.

Ce phénomène était accompagné d'un orage assez violent qui a causé quelques dégâts.

C'était une trombe qui s'est formée sur le territoire de la commune de Villers-Canivet, et qui, en s'élevant dans l'air, a emporté avec elle des treizains de grain qui étaient dans les champs, pour les disséminer dans des terres voisines avec d'autres grains dont elle a fait un tel mélange, qu'il a été impossible aux propriétaires de ces champs de démêler et de reconnaître leurs céréales.

Cette trombe s'est ensuite dirigée comme un ouragan sur la commune de Martigny, où elle s'est d'abord attaquée au vieil if du cimetière, qui n'a résisté qu'avec peine à l'intensité de ses efforts.

L'arbre cependant a tenu ferme et a ainsi préservé d'un désastre certain la toiture de l'église, qu'il a protégée par sa hauteur et l'ampleur de ses épaisses branches projetées au loin. Cette toiture n'a que légèrement souffert.

De là, la trombe, marchant avec la rapidité de l'éclair et la violence de la foudre, s'est abattue sur des ormes pleins de vigueur qu'elle a déracinés ou plutôt qu'elle a brisés comme on rompt des chénevottes, pour fondre ensuite sur un pommier chargé de fruits, dont elle a détaché ou coupé la partie supérieure, qu'elle a lancée dans l'air à une grande hauteur, et fait voltiger en débris comme une plume jetée au vent en temps ordinaire.

— Une trouvaille faite dans les environs de Châlus, a mis les têtes du pays à l'envers. Voici comment; le *Charentais*, journal d'Angoulême, raconte, avec assez d'exactitude du reste, cette découverte; seulement il ne s'agit pas d'un diamant, mais d'un bel échantillon d'une pierre qui n'a pas une grande valeur.

« Il n'est bruit dans tout le canton de Châlus (Haute-Vienne), que d'une découverte qui aurait été faite dans les ruines du château de cette ville.

« Un maçon, occupé aux démolitions d'un vieux mur, aurait trouvé, entre quatre pierres de granit fixées dans la muraille, un diamant six fois plus volumineux que le régent qui a une valeur de quinze millions.

« Le pays tout entier s'est ému de cette découverte; le propriétaire du château revendique pour lui seul la propriété de ce trésor, dont l'ouvrier revendique sa part.

« Un procès est, dit-on, commencé.

« On sait que Richard Cœur-de-Lion a trouvé la mort au pied du château de Châlus. Les chroniques du temps prétendent que le prince anglais fut appelé sous les murs de Châlus par l'espoir de s'emparer d'un trésor qui était renfermé dans la forteresse; cette tradition subsiste encore aujourd'hui, et sert d'aliment à tous les bruits qui circulent sur la merveilleuse trouvaille. »

— Les lois contre l'ivresse sont très-sévères en Suède: pour la première fois on est condamné à une amende de trois dollars; pour la seconde, à six dollars; pour la troisième et quatrième fois, le délinquant paie une somme plus forte; il perd, en outre, le droit de voter et d'être élu.

Le dimanche suivant il subit la peine du pilori à l'église paroissiale.

A la cinquième fois, il est renfermé dans une maison de correction, et condamné à six mois d'un travail forcé; et à la sixième fois, cette punition dure un an.

Une personne convaincue d'avoir poussé un individu à l'ivresse paiera trois dollars, et une somme double si celui-ci est mineur.

Un ecclésiastique qui commet une pareille faute perd son bénéfice; un laïque occupant une place importante est suspendu de ses fonctions, et même destitué.

L'ivresse n'est jamais acceptée comme une excuse pour un délit quelconque; un homme mort-ivre n'est pas enterré dans le cimetière.

DOUBLE SUICIDE. — Une histoire d'amour vient de se dénouer d'une manière lugubre dans l'arrondissement de Montargis.

Le 14 du courant, deux cadavres, l'un du sexe masculin, l'autre du sexe féminin, ont été découverts dans la rivière du Loing, territoire de la commune de Milly. Les bras de ces deux cadavres étaient entrelacés; et leurs corps étaient liés ensemble au moyen d'une cravate et d'un mouchoir.

Un morceau de papier a été trouvé au bord de la rivière. On y lisait ces mots:

« Mes chers amis! Ici la grande réunion est réunie! Ici reposent les corps de Pierre Certain et de Catherine de Nicolas Delaveau. — Priez Dieu pour leur grande fidélité. »

Cet écrit, en forme d'épithaphe, a fait connaître que ces deux cadavres étaient ceux d'un jeune ouvrier, âgé de 22 ans, et d'une ouvrière de deux ans plus jeune, qui depuis quelque temps voulaient se marier. Par suite de l'obstination du nommé Claude Certain, manœuvre à Conflans, père du jeune homme, qui s'opposait à l'union de ces deux enfants, ceux-ci, n'écoutant que leur désespoir, avaient résolu de se suicider, et avaient mis aussitôt à exécution leur fatal projet.

— On sait que le prince Albert vient de consulter la Société des Arts, de Londres, sur le projet qu'il a conçu d'une exposition générale de l'industrie à Londres. Voici les principaux articles de ce projet:

L'exposition se composerait d'échantillons des produits des fabriques et manufactures de toutes les parties du monde (*from all parts of the world*), afin que l'on pût constater à quels égards les fabriques et les manufactures anglaises sont supérieures ou inférieures à celles des autres pays. L'exposition ne se ferait qu'en 1851, pour laisser aux industriels tout le temps nécessaire pour préparer et effectuer leurs envois; elle aurait lieu dans un bâtiment provisoire qui serait construit dans Hyde-Park, et dont le développement serait d'un mille anglais (2,600 mètres environ.)

Les objets exposés seraient examinés par un jury nommé par le gouvernement, et qui décernerait des prix en argent pour la valeur de 20,000 livres sterling (500,000 fr.); le premier de ses prix serait de 500 liv. sterling (125,000 fr.), et serait accordée à l'invention ou au perfectionnement le plus utile qui aurait été fait par l'industrie.

Tout exposant à qui un prix aurait été adjugé recevrait, en outre, une grande médaille en or. Sur tous les chemins de fer aboutissant à Londres seraient établis, pendant toute la durée de l'exposition, des trains à bon marché, afin de faciliter aux manufacturiers, aux fabricants et aux ouvriers de tous les points des trois royaumes, les moyens de visiter l'exposition dans le but de leur instruction.

La Société des Arts a approuvé, à l'unanimité, ce projet. Elle a résolu de coopérer activement à son exécution, et elle a signé une adresse au prince Albert, dans laquelle elle exprime sa gratitude pour le grand intérêt qu'il prend à l'industrie manufacturière.

— Avant hier, la femme d'un sculpteur en réputation venait se plaindre à M. Loyeux, commissaire de police de la place Vendôme, d'un vol considérable dont elle avait été la victime.

Cette dame ne put fournir aucun indice sur l'auteur de ce délit; elle avait eu, il est vrai, à son service, une jeune fille qui l'avait quittée brusquement; mais Annette s'était montrée jusque là si douce, si honnête, que le soupçon ne semblait pas devoir l'atteindre.

M. le commissaire de police se montra de moins facile composition, il fit rechercher Annette par les agents de la police de sûreté, qui, avec leur intelligence ordinaire, ne tardèrent pas à découvrir la jeune fille rue du Havre.

Annette demeurait dans un appartement occupé par des personnes qu'elle avait servies antérieurement. Celles-ci étant parties pour la campagne, lui avaient confié la garde de leur domicile. Le commissaire ne s'était pas trompé. La perquisition faite par les agents amena la découverte de la plupart des objets volés, sauf l'argent dont une partie avait déjà été employée. Mais en même temps, ils saisissaient divers papiers qui révélaient un autre méfait à la charge d'Annette.

Annette a la figure agréable, la taille bien prise et l'air modeste. Le fils du concierge de la maison de la rue du Havre, où cette fille était venue se réfugier, n'était pas resté insensible à ses charmes; Annette de son côté avait agréé sa recherche; ils convinrent de se marier, mais Annette, qui avait ses raisons, insistait pour quitter la France, et aller s'établir à l'étranger; elle donna donc de l'argent à son prétendu, et le fit partir pour New-York, où elle lui avait promis d'aller le rejoindre, et c'est là qu'ils devaient s'unir.

Mais les papiers saisis constatèrent qu'Annette, qui paraît beaucoup plus jeune que son âge, est déjà mariée à un homme qu'elle a abandonné depuis plusieurs années.

Ainsi, de voleuse, elle allait devenir bigame.

M. Loyeux, après la constatation de tous ces faits, a envoyé Annette au dépôt de la préfecture.

AVIS.

Le sieur BAIL, fabricant de pressoirs, à Vaise, prévient MM. les propriétaires qui auraient besoin de pressoirs à vin, qu'ils en trouveront chez lui, de son nouveau système, d'une très belle dimension, à une grande réduction de prix des années précédentes, avec garantie pendant deux ans, à toute épreuve.

Chez M. E. FERRAND.

PAPIER TUE-MOUCHE

5 Centimes la feuille.

Pharmacie de la place de la Charité
LYON

Pour l'employer, l'étendre sur une assiette et l'entretenir humide.
Il peut servir pendant huit jours.

FONTAINES A FILTRE

Pour la clarification et l'épuration des Eaux fétides et bourbeuses.

Seule fabrique à Lyon, dirigée par M. LELOGÉ, de Paris, place Béranger, 2, (ci devant place Louis XVI), aux Brotteaux.

MALADIES SECRÈTES

Pharmacien de Ph. QUET,

RUE DE LA PREFECTURE, 33, A LYON.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis etc., etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSOIR ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

Prenez bien l'adresse rue de la Préfecture, 33.

METHODE SOLLIER

Ou l'art de faire couper les rasoirs et de se raser soi-même.

Brochure in-8, ornée de quinze figures avec explication.
Prix: 75 c. — Chez l'auteur, où l'on trouve les rasoirs extra-supérieurs, vendus à l'épreuve indéterminée, 1 fr. 60 c.
Cuir corrixules préparés à la Zéolithe et garantis, 1 fr. 15 c.
Zéolithe, le bâton, y compris une instruction, 50 c.
Chez HIPPOLYTE SOLLIER, perruquier, fabricant de cuirs à raser, Galerie de l'Argue, escalier C, à l'entresol.

AVIS.

Un homme d'un âge mûr, de bonne éducation, d'une irréprochable probité, donnant tous les renseignements exigés, désirerait une place pour régir des propriétés rurales ou des immeubles dans la ville.

S'adresser aux bureaux du journal, ou Grande-Rue de l'Hôpital, 15 au 2me.

AVIS.

Un homme de cinquante-cinq ans, retiré des affaires, étant reçu pharmacien et officier de santé, désirerait une place chez un pharmacien-droguiste soit pour tenir la pharmacie ou le laboratoire, ou entrer commis dans la droguerie.

AVIS.

Un jeune homme de dix-sept ans ayant une jolie écriture, désirerait un emploi, n'importe le genre de commerce, pour tenir des écritures; peu donner tous les renseignements qu'on exigera.

BROS, gérant.

CHANOINE, imprimeur à Lyon, 14 place de la Charité